

Département de SEINE-ET-MARNE _°°°_ Canton de PONTAULT-COMBAULT _°°°_ Commune de ROISSY-EN-BRIE	<b>DOMAINE</b> Marchés Publics
---	-----------------------------------

Marchés Publics : EG

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

**DÉCISION DU MAIRE n°47/24**  
**Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code**  
**Général des Collectivités Territoriales**

**OBJET : MAINTENANCE DES MOYENS DE SECOURS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE NATUREL DE LA COMMUNE DE ROISSY EN BRIE LOT 2 - ENTRETIEN DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE**

Accord-cadre passé selon la procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122.22 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 ;

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, adjoint au maire ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de procéder à l'entretien des systèmes de désenfumage ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 21 décembre 2023 au journal Le Parisien - Ed. du 77 - Intégrale + E-marchespublics.com, lançant la mise en concurrence des entreprises selon la procédure de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** le choix de l'acheteur en date du 6 mars 2024, attribuant l'accord-cadre à l'entreprise DELTATECH SAS sise ZA – 15, avenue Eiffel – 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres ;

**D E C I D E :**

**Article 1** : de procéder à la signature de toutes pièces relatives à l'accord-cadre maintenance des moyens de secours, de lutte contre l'incendie et des systèmes de désenfumage naturel de la commune de Roissy en Brie - Lot 2 Entretien des systèmes de désenfumage, avec l'entreprise DELTATECH SAS sise ZA – 15, avenue Eiffel – 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS, pour un montant maximum annuel de commande et de chaque reconduction, limité à 15.000,00 € HT.

**Article 2** : précise que la dépense est prévue au budget de la commune.

**Article 3** : l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

**Article 4** : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,  
L'Adjoint au Maire,  
Pierre VASSEUR